

République Française

Commune de St Biez en Belin

Arrêté n° 2005

du 31/03/2023

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Route de Chardonneux (RD 77)**

Le Maire de Saint Biez en Belin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2215-21,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411.8.25 et L411.1 ,

Vu la demande formulée le 30/03/2023, par Mme CONRATH Manuela , Entreprise SOA 8 rue Louis Breguet CS 42722 72027 LE MANS Cédex ,

Afin de réaliser des travaux de curage et d'inspection télévisée route de Chardonneux (RD 77) à partir du 1^{er}/04/2023 et pendant toute la durée du chantier

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise SOA est autorisée à intervenir route de Chardonneux (RD 77), à partir du lundi 3 avril 2023 et pendant toute la durée du chantier.

La chaussée sera rétrécie et le chantier mobile.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier pendant la durée des travaux.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la route et sera affiché pour information aux usagers à la Mairie de St Biez en Belin.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- L'ATD du Pays Manceau
- Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ecommoy
- Mr le Maire de St Biez en Belin.

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté
Saint Biez en Belin,

Le 31/03/2023

Le Maire, Jean-Claude BIZERAY

